



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/624
2 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 94 de l'ordre du jour

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS DE CROATIE

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Rapporteur : Mme Riitta RESCH (Finlande)

1. À sa 4e séance plénière, le 19 septembre 1997, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session la question intitulée "La situation dans les territoires occupés de Croatie" et de la renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).
2. La Commission a examiné la question à ses 2e et 25e séances, tenues les 30 septembre et 26 novembre 1997 (voir A/C.4/52/SR.2 et 25).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 22 juillet 1997, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/52/231).
4. À la 25e séance, le Président a informé les membres de la Commission que la délégation croate avait demandé que la Commission ne se prononce pas sur cette question.
5. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration (voir A/C.4/52/SR.25).
6. Sur la recommandation du Président, la Quatrième Commission a décidé de ne pas se prononcer sur la question intitulée "La situation dans les territoires occupés de Croatie".
